

Appel à sujets 2025

Appui méthodologique et statistique à destination des gestionnaires d'aires protégées

Termes de règlement

Objectif

Cet appel à sujets se déroule dans le cadre de la coopération entre l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) visant à fournir un appui méthodologique et statistique à destination des gestionnaires d'aires protégées (AP) en France.

En cas de sélection de leur sujet, le ou les gestionnaires d'aires protégées bénéficieront d'un appui méthodologique et statistique pour la conception, la mise en œuvre ou l'évaluation d'une opération scientifique s'intéressant :

- à l'efficacité d'opérations de gestion / de restauration en aires protégées, ou,
- à l'identification et/ou la quantification de l'impact de pressions liées aux activités humaines sur la biodiversité en aires protégées.

Un maximum de 3 sujets pourra être sélectionné. En cas de sélection, le ou les gestionnaires d'aires protégées bénéficieront de **la mise à disposition de temps de travail d'un ingénieur recruté** dans le cadre de la coopération OFB-CEFE. Les projets sélectionnés ne bénéficieront d'aucun soutien financier de l'OFB et du CEFE dans le cadre de cet appel à sujets.

Ces nouveaux sujets traités dans le cadre de la coopération OFB-CEFE permettront de poursuivre l'objectif d'un **transfert continu de compétences, de savoirs et de méthodes** à l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels.

1. Contexte, périmètre et objectifs de l'appel à sujets

1.1 - Lancement de l'appel à sujets dans le cadre de la coopération OFB-CEFE

Depuis plusieurs années, les gestionnaires d'aires protégées ont identifié le besoin de se rapprocher des statisticiens pour favoriser l'émergence de personnes ressources à l'interface entre les biostatistiques et l'écologie.

Dans ce contexte, l'OFB et le CEFE ont décidé dès 2018 de mettre en place un appui méthodologique et statistique à destination des gestionnaires d'AP.

Plus d'informations sur cette coopération, dont plusieurs rapports méthodologiques, sont disponibles [sur le portail technique de l'OFB](#).

Cet appel à sujets s'inscrit également dans le cadre de la [Stratégie nationale pour les aires protégées \(SNAP\) 2030](#), publiée en janvier 2021 par le ministère de la Transition écologique. La SNAP présente pour la première fois une ambition et un programme d'actions coordonnées pour l'ensemble des aires protégées, qu'elles soient terrestres ou maritimes, dans l'hexagone ou dans les Outre-mer. Après avoir participé à son élaboration, l'OFB est l'un des acteurs majeurs de sa mise en œuvre. Le lancement de cet appel à sujets fait partie du [plan d'actions 2021-2023](#) (mesure 17) de la SNAP.

1.2 - Périmètre de l'appel à sujets

Les projets pourront porter sur tout type d'aire protégée, terrestre ou marine, en France. Les études proposées doivent porter sur la création d'une nouvelle opération scientifique ou sur l'évolution d'une opération scientifique déjà existante. L'opération scientifique doit s'intéresser à un des deux thèmes suivants :

- **Evaluer l'efficacité d'opérations de gestion / de restauration en aires protégées**

Exemples de sujets précédemment accompagnés :

- *Efficacité de restaurations écologiques visant à favoriser la connectivité des habitats pour les rhopalocères au sein d'une matrice forestière (PN des Cévennes)*
- *La translocation d'espèces pour la recolonisation d'espaces restaurés : suivi démographique d'une population de Gecko vert de Bourbon (PN de La Réunion)*
- *Caractérisation de l'occupation spatiale de *Dolomedes plantarius* en lien avec la restauration écohydrologique de marais tourbeux alcalins (Conservatoire d'espaces naturels de Picardie)*

Plus d'infos ici : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/405>

ou,

- **Identifier et/ou quantifier l'impact de pressions liées aux activités humaines sur la biodiversité en aires protégées.**

Un sujet peut s'intéresser aux impacts cumulés de plusieurs pressions.

Exemples de sujets précédemment accompagnés :

- *Changement de distribution des communautés d'orthoptères dans les Alpes en lien avec le réchauffement climatique (PNx du Mercantour et des Ecrins)*
 - *Dynamique de reconquête de la faune et la flore après incendie sur le Cap Lardier (PN de Port-Cros)*
 - *Effets du pâturage sur l'abrutissement des pieds de la Gentiane pneumonanthe et la survie des œufs d'Azuré des mouillères (PN des Cévennes)*
- Plus d'infos ici : <https://professionnels.ofb.fr/fr/node/402>

Les études portant exclusivement sur de l'analyse de données historiques ne sont pas éligibles.

1.3 - Objectifs de l'appel à sujets

Cet appel à sujets vise à fournir un appui méthodologique et statistique pour la conception, la mise en œuvre et/ou l'évaluation d'une opération scientifique portant sur la biodiversité française. Chaque projet sélectionné bénéficie de la mise à disposition de temps de travail d'un ingénieur recruté dans le cadre de la coopération OFB-CEFE.

Ces nouveaux sujets traités dans le cadre de la coopération OFB-CEFE permettront de poursuivre l'objectif d'un transfert continu de compétences, de savoirs et de méthodes à l'ensemble des gestionnaires d'espaces naturels.

2. Modalités de l'appel à sujets

2.1 - Eligibilité des candidats

Tout projet doit être déposé par une entité française de droit public ou privé, gestionnaire d'une ou de plusieurs AP, ou tête de réseau d'AP¹.

Plusieurs partenaires publics ou privés pourront s'associer autour d'un projet commun avec un porteur de projet désigné. Ce porteur de projet doit être gestionnaire d'une ou de plusieurs AP.

¹ Parcs naturels régionaux, Parcs nationaux, Parcs naturels marins, Réserves naturelles, Réserves biologiques, Sites Natura 2000, Sites des Conservatoires d'espaces naturels, etc. Voir la définition d' « aire protégée » dans la [Stratégie nationale pour les aires protégées 2030](#) (pages 60 et 61). A noter que les gestionnaires des « potentiels nouveaux outils à intégrer après analyse, au cas par cas, lors du premier plan d'actions » peuvent également candidater à cet appel à sujets.

2.2 - Critères d'évaluation et critères d'éligibilité

2.2.1 – Critères d'évaluation des projets

Les études proposées seront évaluées en fonction de leur pertinence et de leur qualité selon les critères suivants :

- **C1 : Qualité de la proposition** : qualité et originalité du sujet proposé, maturité de l'état d'avancement des réflexions, positionnement par rapport à l'état de l'art, clarté de la(des) question(s) posée(s) ;
- **C2 : Transférabilité** : potentiel de transfert de la démarche développée pour d'autres taxons et/ou à d'autres territoires ;
- **C3 : Maturité du projet et de son animation** : adéquation entre les moyens (notamment humains) et les objectifs fixés ; organisation de l'animation (dont moyens dédiés) en cas de projet multipartenarial ; mobilisation possible de compétences et d'expertise (taxons peu connus etc.) ; existence de données déjà mobilisables, etc.

Chaque critère sera noté de 0 à 5, 5 étant la note maximale.

A qualité égale, les projets menés en partenariat impliquant plusieurs gestionnaires d'AP seront favorisés.

2.2.2 - Critères d'éligibilité des dossiers

En référence aux éléments exigés dans le présent règlement, ne seront pas recevables :

- les projets n'entrant pas dans le périmètre de l'appel à sujets ;
- les projets soumis hors délai (dossiers reçus via [le formulaire en ligne](#) au-delà du 13 juin 2025 minuit heure de Paris) et/ou incomplets.

3. Déroulement de l'appel à sujets

3.1 - Dossier de candidature

Tout projet doit être décrit à l'aide du [formulaire en ligne](#), disponible en ligne sur le site de l'OFB.

3.2 - Dépôt des propositions

Le formulaire de candidature est à compléter avant le **13 juin 2025 minuit heure de Paris**.

Un accusé de réception sera envoyé à réception du dossier. L'OFB et le CEFE s'assureront de la recevabilité et de la conformité des dossiers. Seuls les dossiers éligibles seront évalués par le comité de sélection.

3.3 - Comité de sélection

Le comité de sélection sera composé de référents choisis au sein de l'OFB et du CEFE. En fonction des thématiques soulevées au sein des projets, nécessitant potentiellement une expertise particulière, d'autres experts nationaux pourront être sollicités par l'OFB et le CEFE pour y participer.

3.4 - Demandes de précisions

Le porteur de projet pourra solliciter l'OFB pour toute question portant sur les objectifs et/ou le déroulement de l'appel à sujets à l'adresse mail suivante : adrien.jailloux@ofb.gouv.fr. Les réponses aux questions seront publiées dans une foire aux questions accessible pendant toute la durée de l'appel à sujets [à cette adresse](#).

Pendant la période d'analyse des projets déposés, l'OFB et le CEFE pourront adresser des demandes de précisions au porteur de projet. Ces demandes de précisions ne remettent pas en cause les délais d'instruction.

3.5 – Webinaire

Un webinaire sera organisé le 3 avril 2025 à 13h pour présenter le fonctionnement de la coopération OFB-CEFE et détailler le règlement de ce nouvel appel à sujets. Afin de préciser le déroulement de l'appui méthodologique et statistique pouvant être dispensé par l'OFB et le CEFE, un ou plusieurs exemples de travaux issus d'appels à sujets précédents seront présentés.

Pour y participer, il est nécessaire de s'inscrire via [ce formulaire d'inscription](#) avant le 28 mars 18 h (heure de Paris). Le lien permettant de se connecter au webinaire sera envoyé par mail le 2 avril matin.

3.6 - Réponse aux candidats

La décision de l'OFB et du CEFE, qu'elle aboutisse ou non à la sélection du sujet proposé, est transmise au porteur à l'issue de la phase d'analyse des propositions (à partir du 7 juillet 2025).

3.7 - Calendrier

| | |
|---|---|
| Ouverture de l'appel à sujets | 17 mars 2025 |
| Webinaire de présentation | 3 avril 2025 |
| Date limite de réception des propositions | 13 juin 2025 minuit heure de Paris |
| Information sur les suites données aux propositions | à partir du 8 juillet 2025 |

4. Modalités de soutien aux projets

4.1 - Portée du soutien

Un maximum de 3 sujets sera sélectionné. Jusqu'à 10 semaines de temps-ingénieur pourront être consacrées à chaque étude. Ce temps pourra être réparti au sein de la période 2025-2026. Cette répartition du temps-ingénieur sera faite par l'OFB et le CEFÉ, en concertation avec les lauréats des sujets retenus.

Les projets sélectionnés ne bénéficieront d'aucun soutien financier de l'OFB et du CEFÉ dans le cadre de cet appel à sujets.

4.2 – Déroulement du soutien

L'ingénieur recruté dans le cadre de la coopération traitera les sujets retenus selon le déroulement suivant :

- **Précision/clarification de la question (si besoin)** à laquelle l'opération scientifique doit répondre.
- **Bibliographie** sur les espèces et/ou habitats et sur les méthodologies existantes pour traiter la problématique.
- **Déplacements sur le terrain (si besoin)**, rencontres avec les équipes pour bien clarifier les objectifs, prendre conscience du terrain et des difficultés potentielles.
- **Consultation d'experts** (chercheurs, associations, bureaux d'études, etc.) sur les espèces et/ou les milieux concernés.
- **Diagnostic sur le protocole en cours** le cas échéant, qui pourra s'appuyer sur une pré-analyse des données existantes.
- **Appui à la mise en place d'une étude-pilote pour alimenter les réflexions sur les protocoles nécessaires à l'étude voire pour les tester**, analyse et interprétation des données collectées et réalisation éventuelle de **tests de puissance**.
- **Communication** auprès du porteur de projet, et des différents partenaires le cas échéant, tout au long des étapes.

- **Rédaction** d'un rapport final détaillant les choix méthodologiques, le plan d'échantillonnage, le protocole de collecte des données sur le terrain et les modalités de poursuite de l'opération scientifique. Ce rapport, mis à la disposition de tous, sera diffusé [ici](#). Un article scientifique pourra éventuellement remplacer ce rapport, si cela est jugé plus opportun.

Le déroulement de l'appui (calendrier, missions, etc.) sera discuté entre l'OFB, le CEFE et les lauréats en début d'accompagnement.

4.3 – Valorisation et communication

En déposant un projet, le porteur accepte les éléments suivants :

- Les résultats des travaux méthodologiques conduits pour chaque étude pourront être réutilisés par l'OFB et le CEFE, par exemple pour la réalisation de synthèses.
- Une valorisation scientifique sous forme d'articles dans des revues françaises ou internationales, selon la qualité des résultats produits, pourra être envisagée pour certaines études, avec association possible du porteur s'il le souhaite.
- Toute communication des résultats méthodologiques (par l'OFB, le CEFE, le porteur du projet ou ses partenaires) devra mentionner explicitement l'ensemble des acteurs du projet, notamment en faisant figurer les différents logos.

Dans le cadre de sa politique « open data », l'OFB encourage fortement la mise à disposition des données au niveau national, et notamment des données d'occurrence de taxons et d'habitats dans le cadre du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

5. Contacts

A l'Office français de la biodiversité (OFB)

Adrien Jailloux, chargé de mission recherche « Biodiversité terrestre, parcs nationaux et aires protégées », Direction de la recherche et de l'appui scientifique.

adrien.jailloux@ofb.gouv.fr

Office français de la biodiversité,

Direction de la recherche et de l'appui scientifique

Immeuble Le Tabella - 125 impasse Adam Smith

34470 Pérols

<https://ofb.gouv.fr/>

Au Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE)

Aurélien Besnard, directeur d'études EPHE,
aurelien.besnard@cefe.cnrs.fr

Thibaut Couturier, ingénieur de recherche,

Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive

Campus CNRS – 1919 route de Mende

34293 Montpellier cedex 5

www.cefe.cnrs.fr

Plus d'infos sur la coopération OFB-CEFE [sur le portail technique de l'OFB.](#)